



Les «tondues» de la France machiste

SECONDE GUERRE • 20 000 femmes ont été tondues dans l'Hexagone pour collaboration avec l'ennemi, dont plusieurs Suissesses. Un «châtiment sexué», révélateur du malaise de la France «virile» de l'époque.

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL FLEURY

HISTOIRE VIVANTE Entre 1943 et 1946, environ 20 000 femmes de tous âges et toutes professions ont été tondues en France, accusées d'avoir collaboré avec l'occupant allemand. Seuls 35 à 50 hommes ont subi le même sort. Cette mutilation de la chevelure, théâtralisée souvent sur la place publique sans autre forme de procès, continue de susciter un malaise aujourd'hui, comme le témoigne Madeleine, dans le documentaire «Tondues en 44», à voir dimanche sur TSR2: «J'avais 21 ans. Cela m'a brisé la vie. J'avais rencontré Siegfried, mais je n'avais rien fait contre ma patrie. Cela me traumatise. En famille, on n'en parle jamais.» Auteur d'une vaste étude sur ce très humiliant «châtiment sexué», l'historien Fabrice Virgili, chargé de recherche au CNRS, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, décrypte pour nous ces événements peu glorieux de la Libération.

Selon votre étude, moins de la moitié des tondues (42%) ont été punies pour «collaboration horizontale» (relation sexuelle). Pourquoi a-t-on aussi coupé les cheveux aux femmes accusées de collaboration économique ou politique, ou de délation? **Fabrice Virgili:** En fait, la tonte n'est pas le châtiment d'une sexualité avec l'ennemi, mais bien une façon de punir toutes les femmes qui ont collaboré. C'est une manière de dire aux femmes dans leur ensemble que leur corps ne leur appartient pas, qu'il reste sous la domination masculine. Il n'y a pas de relation directe entre le corps et l'acte. On ne coupe pas les cheveux parce qu'il y a une relation sexuelle, mais le fait de les tondre donne une dimension sexuelle à toutes les formes de collaboration. Dans chaque cas de femme tondu, on va supposer qu'elle a eu des relations sexuelles avec l'ennemi, même si ce n'est pas le cas.

Les prostituées ont été largement épargnées par la tonte. Pourquoi cette indulgence? On considère à l'époque que les prostituées agissent ni par sentiment ni par engagement, mais uniquement par métier. Pendant la guerre, beaucoup de bordels ont été réquisitionnés par l'armée allemande. Les soldats constituaient une clientèle gigantesque. Il y avait donc une forme d'obligation. Dans mes recherches, je n'ai jamais trouvé de références à des



Le supplice de la tonte sur la place publique: une humiliation subie par des milliers de femmes lors de la Libération. TSR

descentes dans les bordels pour tondre des prostituées. Après la Libération, les maisons closes seront fermées. On s'en prendra surtout aux souteneurs et aux propriétaires, à qui l'on reprochera d'avoir gagné beaucoup d'argent avec les Allemands.

Selon vos estimations, 20 000 femmes ont été tondues dans toute la France, la plupart durant l'été 1944. Qui tirait les ficelles d'une opération de telle ampleur? Je ne pense pas que des personnes aient tiré les ficelles. Ce châtiment, répandu alors dans toute l'Europe, a été tellement prémédité pendant l'Occupation, qu'au moment de la Libération, il s'est imposé à la population comme allant de soi. Les femmes savaient d'ailleurs souvent ce qui les attendait et certaines se sont cachées.

«Les tontes se sont généralisées en 1944 dans un quasi consensus. Je n'ai trouvé ni manipulation ni organisation cachée derrière cela. A l'échelle de la France, il n'y a eu aucun ordre imposant la tonte des femmes collaboratrices. Dans certaines régions, toutefois, cela a été discuté. Dans le Languedoc, par exemple, les organisa-

tions de la Résistance, les préfets, le commissaire de la République, la police et la gendarmerie se sont mis d'accord sur cette punition.

On ne trouve pas de témoignage de tondeurs. Qui étaient-ils?

Ceux qui coupent les cheveux sont assez souvent les coiffeurs locaux, réquisitionnés ou volontaires. Cela peut être des résistants locaux. En tout cas des hommes. Dans une définition élargie, il faut ajouter tous ceux qui participent en riant, ceux qui rient, insultent, applaudissent: femmes, hommes, enfants. Ces spectateurs sont aussi des acteurs: ils amènent les femmes à la Résistance locale pour les faire tondre, ils les giflent, ils posent avec elles devant les photographes.

Les tondues, elles-mêmes, ont été très peu nombreuses à témoigner de leur drame, même tardivement. Pourquoi un tel silence?

C'est vrai que leur silence est frappant. Cela peut s'expliquer par la difficulté de cette génération à parler de sexualité. Mais aussi par le fait que ces femmes sont ballotées entre le statut

de victime et de coupable. Pour les gens qui vivaient autour d'elles à l'époque, leur culpabilité ne faisait aucun doute. Mais leur humiliation a ensuite provoqué un sentiment de malaise. Les tondues sont devenues aussi des victimes. Ce double statut les a empêchées de parler.

Comment expliquez-vous ce retournement, du statut de coupable à celui de victime?

Après les tontes massives de l'été 1944, des voix se sont très vite élevées pour dire que ces agissements étaient indignes de la Résistance et de la France libérée. Il faut rappeler que les tontes ont eu lieu en période de forte crise, alors qu'on est encore en guerre. La Libération, ce n'est pas que des bals et des flonflons, mais aussi des combats, la peur du retour des Allemands. Il faut agir d'urgence. Dans un geste violent.

«Un ou deux mois plus tard, on se rend compte du caractère dégradant de cette violence. L'une des premières condamnations vient de Paul Eluard, avec le poème «Comprenne qui voudra», qu'il écrit en août 1944, mais ne publie qu'en décembre. La critique se

REPÈRES

Une peine dégradante

> Le châtiment de la tonte existe depuis l'Antiquité. En Grèce, les esclaves avaient le crâne rasé. Chez les Celtes, seuls les serviteurs et les condamnés avaient les cheveux coupés ras. Les Romains infligeaient parfois la tonte aux peuples vaincus.

> Au Moyen Âge, les cheveux rasés étaient un signe de subordination. Les serfs étaient tondu. La tonte était une peine infamante pour les femmes adultères. La tonsure des moines est en revanche une soumission volontaire pour signifier le renoncement et rappeler la couronne d'épines du Christ. Sous l'Ancien Régime, les prostituées étaient tondues.

> Au XX^e siècle, la tonte des femmes a été pratiquée en temps de guerre ou lors de crises économiques aiguës. En Belgique, en 1918, elle a été accompagnée de déshabillages forcés et fessées publiques. Pendant la guerre civile espagnole, elle se voulait purificatrice, les «hérétiques républicaines» devant en plus boire de l'huile de ricin, comme le raconte la chercheuse du CNRS Yannick Ripa. Sous le III^e Reich, elle est pratiquée dès 1933 par les nazis, principalement à l'encontre des opposants politiques.

> A la Libération, la tonte punit massivement les Danoises pour «aide sexuelle à l'ennemi» et autres actes de collaboration. Idem en France, en Italie ou en Hollande. Le châtiment existe encore aujourd'hui. En 2004, en Inde, des femmes converties au christianisme ont été tondues par des radicaux hindous. PFY

poursuivra durant l'après-guerre, par exemple avec le film «Hiroshima mon amour», qui met en scène une femme tondu comme symbole de la victime. Ou avec la chanson «La tondu» de Georges Brassens.

Si quelques hommes ont été rasés, la tonte était destinée essentiellement aux femmes. Pour vous, ce «châtiment sexué» était le symptôme d'une profonde crise entre hommes et femmes...

En 1944, l'année de la Libération, les femmes ont acquis le droit de vote en France. Je pense que si les hommes ont utilisé la violence de la tonte d'une manière si généralisée envers les femmes cette année-là, c'est aussi pour réaffirmer leur pouvoir sur le corps des femmes, au moment où elles obtenaient ce droit démocratique. Pareilles pratiques «viriles» se retrouvent d'ailleurs dans toute l'Europe de la première moitié du XX^e siècle, à l'occasion de crises intenses, que ce soit lors de sorties de guerre, de guerres civiles ou de grandes grèves. I

¹ «La France «virile» – Des femmes tondues à la Libération». Ed. Payot & Rivages, collection Petite bibliothèque Payot, 2004, 434 pages.

Victimes suisses en Franche-Comté et Bourgogne

Des Suisses ont aussi été pris dans les mailles de l'«épuration» qui s'est produite en France à la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'historien neuchâtelois Christian Favre, qui a étudié les persécutions subies par l'importante communauté suisse de Franche-Comté à la Libération, a recensé des cas de représailles contre 184 Suisses, dont vingt assassinats, et au moins quatre femmes tondues et un homme rasé, entre les étés 1943 et 1945. Près des deux tiers de ces immigrés suisses touchés par l'épuration étaient Alémaniques. Souvent fromagers, ils étaient sollicités par les troupes allemandes surtout comme traducteurs et pour le ravitaillement. «A la Libération, ils sont devenus de parfaits boucs émissaires», commente le chercheur.

Dans sa thèse, Christian Favre cite l'exemple d'Anna et de sa fille Marthe Naef, à Rosey près de Raze (Haute-Saône).



Exhibition d'une tondu, quelque part en France. TSR

Uniques germanophones de la commune, les Naef ont d'abord dû servir d'interprètes. Puis Marthe a été engagée dans la cuisine de la Kreiskommandantur. A la Libération, elle tentera de se cacher, mais sera tondu par les Forces françaises de l'intérieur (FFI). D'autres Suissesses vont subir le même sort, comme la femme du fromager Alexis Frankhauser, à Echenoz-

la-Méline. Leur laiterie sera pillée, puis reprise par un autre fromager, sans que leurs plaintes ne soient écoutées.

L'exemple du lynchage de l'agriculteur alémanique Oscar Krüttli et de son fils, en septembre 1944 à Loray (Doubs), est symptomatique des amalgames faits communément par la population pour des raisons

linguistiques. Attaqué par des résistants, le père a eu la moitié du crâne et de la moustache rasés, tandis que le fils se faisait tatouer une croix gammée sur la poitrine. Les deux hommes ont ensuite été exhibés aux moqueries et crachats des badauds. Pourtant, cette famille avait rendu d'utiles services aux maquis de la région. Le consul de Suisse à Besançon a demandé «juste réparation», mais ce n'est que quatre ans plus tard qu'une enquête de gendarmerie attestera officiellement de leur attitude irréprochable pendant l'Occupation.

Christian Favre estime à environ 300 le nombre de Suisses à être rentrés au pays en raison de l'épuration. Parmi eux, trois Romandes, condamnées à la tonte par un tribunal du maquis, pour dénonciations et relations intimes avec des soldats allemands. Le maire de Divonne s'est opposé à la sentence, pour ne pas ternir les bonnes rela-

tions entretenues avec la population frontalière. Les maquisards semblent avoir refusé d'infléchir leur position, malgré les protestations des autorités helvétiques. Le dénouement de l'affaire reste inconnu.

Pour sa part, le chercheur du CNRS Fabrice Virgili a repéré au moins un cas avéré de Suisseuse tondu en Bourgogne. Il lui était reproché «une intimité trop complète avec les occupants». «J'ai signalé au consul suisse que Mademoiselle M. avait eu les cheveux coupés sur le perron de l'Hôtel de Ville. La rumeur l'accuse de relations avec les Allemands», écrit à l'époque un négociant en vin bourguignon, estimant qu'elle a mérité cette punition tout à fait minime». PFY

¹ «Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)», sous la direction du prof. Francis Python. Thèse non encore publiée.

LA SEMAINE PROCHAINE

PRISE D'OTAGES À L'OPEP

Le 21 décembre 1975, six terroristes armés font irruption au quartier général de l'OPEP à Vienne. Ils interrompent la conférence en cours et prennent en otage onze ministres de l'organisation et plusieurs dizaines de leurs collaborateurs. C'est le célèbre Carlos qui dirige le commando. Plus de 30 ans après, terroristes et otages racontent cette opération spectaculaire, et donnent un éclairage nouveau sur ses commanditaires. Un dossier sur le terrorisme à voir le 18 mai sur TSR2, à entendre dès lundi sur RSR-La Première et à lire vendredi prochain dans «La Liberté».



RSR-La Première
Du lundi au vendredi
de 15 h à 16 h



TSR2
Dimanche à 21 h 40
Lundi à 00 h 25